



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 20995

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le projet de l'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs pour la normalisation (ANEC) visant à la suppression du bilinguisme au sein de l'association, pour ne garder que l'anglais au détriment du français, suite aux demandes des pays du nord de l'Europe. Le budget de l'ANEC provient pour 90 % de l'Union européenne, donc de fonds publics auxquels participe la France. Qui plus est, la France joue un rôle majeur dans l'amélioration qualitative des produits de consommation, notamment grâce à l'AFNOR. La contribution française à la normalisation européenne est donc de tout premier ordre. La suppression de la langue française à l'ANEC conduirait les représentants français, souvent bénévoles, à prendre leurs distances par rapport à la normalisation au niveau européen, au détriment de l'Union et au bénéfice exclusif des Anglo-Saxons. Elle lui demande ce qu'il compte faire afin d'éviter une telle situation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur le projet de l'association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (ANEC) qui vise à supprimer le bilinguisme au sein de l'association. L'ANEC occupe un rôle essentiel dans la participation des consommateurs aux travaux de normalisation conduits à l'échelle européenne. Elle est également une source de propositions importante pour la Commission européenne dans ce domaine. Aussi, dès qu'ils ont eu connaissance des projets de plusieurs pays membres de cette association de supprimer, pour des raisons de coûts, le recours au français dans un certain nombre de réunions et de documents pour n'y conserver que l'anglais, les principaux partenaires concernés par la place de notre langue dans la normalisation se sont mobilisés, au rang desquels les pouvoirs publics et l'Agence française de normalisation (AFNOR). La Commission européenne, et notamment la Commissaire en charge de la politique des consommateurs, ainsi que le Parlement européen dont également été alertés. Cette mobilisation n'a pu intervenir que dans le respect de l'autonomie de décision dont dispose l'ANEC, association de droit privé. La représentation des consommateurs français au sein de cet organisme a ainsi conduit une action d'information et de sensibilisation sur les dangers que représenterait la disparition du français, non seulement pour l'influence de notre langue dans les travaux de normalisation, mais aussi pour la participation des pays du Sud de l'Europe aux travaux techniques et aux enceintes dirigeantes de l'ANEC. Malheureusement, en dépit de cette action, l'assemblée générale de l'ANEC, qui s'est tenue les 19 et 20 novembre derniers, a adopté la suppression de la présence du français à l'assemblée générale et au bureau de l'association ainsi que dans un certain nombre de ses documents. Cette décision regrettable a néanmoins été l'occasion d'ouvrir un débat au sein de l'ANEC sur l'intérêt d'y maintenir un bilinguisme anglais/français et de constater que les arguments développés par la délégation française étaient partagés par les pays du Sud de l'Europe représentés dans cette association. En conséquence, l'honorable parlementaire peut être assuré que le Gouvernement s'appuiera sur la mobilisation en faveur du français constatée à cette occasion pour convaincre l'ANEC de rétablir l'usage du français dans ses travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20995

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5957

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1379